



Compte rendu du Conseil Municipal
La Motte en Bauges
Séance publique du mercredi 27 septembre 2017 – 20h30

L'an deux mil seize, le 27 septembre 2017, à vingt heures trente-deux, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le 21 septembre 2017 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Etaient présents : C. Motta, D. Regairaz, M. Renoir, E. Muffat-es-Jacques, E. V. Jacquet, M. Bachet L. Pavy
Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Sébastien BALLAZ ayant donné pouvoir à C. MOTTA, Didier MANSOT ayant donné pouvoir à MD Bachet ;

Absents :

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quatre et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 8 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

Marion RENOIR est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Maire donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Demande de subvention Conseil Départemental : Eglise (délibération)

Le Maire explique que la commune a mandaté un architecte du patrimoine, condition nécessaire au dépôt d'une demande de subvention auprès du conseil départemental. Le Cabinet d'AR JHIL qui a été mandaté, a effectué un état des lieux de l'édifice mi-septembre et rendu le résultat de son étude et un chiffrage.

Le diagnostic montre la nécessité d'intervenir sur la réfection du clocher, constate la chute d'ardoises, des problèmes d'infiltration, de couverture, de zinguerie, des travaux de maçonnerie à réaliser, etc. Il est également nécessaire de prévoir un paratonnerre.

L'architecte a réalisé un chiffrage, incluant notamment une maîtrise d'œuvre, un SPS, dont l'intervention est nécessaire compte tenu de la Co activité sur le chantier. Il y a une plus-value éventuelle à intégrer pour un arêtier fermier, il semble opportun d'intégrer cette plus-value. Ce qui porte le tout à 97 800 € HT.

Le Maire rappelle que ce bâtiment est communal et qu'il nécessite un entretien compte tenu de son état. Toutefois, cette opération n'avait pas été budgétisée ni intégrée au plan prévisionnel d'investissements.

Gérard GARNIER demande si un prêt est envisageable. Le Maire répond qu'un emprunt a déjà été réalisé pour les travaux de la Frénière/Sur le Mollard et qu'il ne serait pas raisonnable de contracter un nouvel emprunt.

Myriam BACHET demande s'il est possible d'étaler les dépenses sur 3 ans. Le Maire répond que ce n'est pas envisageable sur ce chantier. Si des entreprises réalisent des travaux, c'est en une phase et les dépenses seront dues sur un même exercice.

A priori la réponse sur la demande de subvention sera donnée courant avril.

Le Maire explique que la décision d'engager le projet sera de toute manière conditionnée à l'obtention de la subvention, et que, pour l'engager, il sera nécessaire de réaliser des économies par ailleurs. Un bilan sera fait en fin d'année sur les dépenses réalisées et en fonction du résultat, un arbitrage sera réalisé.

Une souscription serait-elle envisageable ? Bien entendu, la commune fait appel à des donateurs s'il y en a.

Le Maire remercie Sébastien Ballaz qui a piloté le projet et le travail avec l'architecte et invite le conseil municipal à délibérer.

« M. le Maire propose de solliciter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour financer la réfection du clocher de l'Eglise. M. le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour obtenir la subvention la plus élevée possible.

Plan de Financement proposé	HT	Taux %
Montant de l'opération	97 800	
Aide financière Conseil Départemental	44 988	46 %
Autofinancement	52 812	54 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour l'opération « Réfection du clocher de l'Eglise » un montant de travaux de 97 800 Euros.**
- **approuve le plan de financement**
- **sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.**
- **autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants »**

2. Approbation du compte rendu de séance du 8 septembre 2017

Didier Mansot, en tant que conseiller municipal, a transmis une lettre à Mme Bachet concernant le compte rendu du 8 septembre et des rectifications qu'il souhaitait apporter. Mme Bachet en donne lecture Les conseillers présents s'accordent pour dire que ces propos sont intolérables et d'un niveau plutôt bas. Ils témoignent d'un manque de respect envers l'investissement des élus de la municipalité et l'argent investi par la commune notamment sur le chantier des hameaux Sur le Mollard et La Frénière.

Le compte rendu est approuvé à la majorité. 1 contre

La séance est close à 21h17

Fait à La Motte en Bauges, le 29/09/2017

Le Maire,

Damien REGAIRAZ

